

FICHE DISPOSITIF

VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE



FAIRE RECONNAÎTRE SES ACQUIS ET SES COMPÉTENCES DANS UN DOMAINE GRÂCE À SON EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE. RENFORCER SON EMPLOYABILITÉ ET VALORISER SON EXPÉRIENCE EN OBTENANT UNE CERTIFICATION RECONNUE DES EMPLOYEURS



CONTENU

INFORMATION / CONSEIL

1 350 000 €

Tout francilien peut bénéficier de conseils gratuits auprès d'un centre de conseil en VAE pour : choisir sa certification, financer son parcours, monter un dossier de demande VAE, bénéficier d'un chèque VAE ou être aidé tout au long de son parcours



41 POINTS D'ACCUEIL EN ÎLE-DE-FRANCE

25 000 INFORMATIONS ET 9 000 ENTRETIENS-CONSEILS PAR AN



ACCOMPAGNEMENT / FORMATION

1 500 000 €

Le chèque VAE est proposé par la Région pour accompagner les demandeurs d'emploi et certains publics prioritaires pour préparer leur passage devant le jury et si besoin bénéficier d'une formation avant ou après le passage auprès du jury. Les centres de conseil et Pôle emploi prescrivent ces aides.

1 480 CHÉQUIERS VAE PAR AN

BÉNÉFICIAIRES

POUR L'INFORMATION/CONSEIL

Tout francilien

POUR L'ACCOMPAGNEMENT/FORMATION

Tout demandeur d'emploi et en particulier :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi
- Personnes en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
- Chômeurs longue durée non inscrits à Pôle emploi
- Bénéficiaires du RSA
- Personnes en contrat aidé

